



La commune de FILLIÈRE,
commune nouvelle créée le 1^{er} janvier 2017 (9 414 habitants)

recherche son.sa

Référent.e petite enfance et responsable du relais assistants maternels itinérant, parents/enfants (RAM) (poste permanent)

Date prévue pour la prise de fonctions : **11/01/2021**

Type de recrutement : fonctionnaire ou, à défaut, contractuel de droit public

Cadre d'emploi : puéricultrices territoriales de classe normale, assistants territoriaux socio-éducatifs (tous grades), conseillers sociaux éducatifs, éducateurs territoriaux de jeunes enfants (tous grades)

Date limite de réception des candidatures : **24/12/2020**

Au sein du pôle enfance, jeunesse et sports et sous l'autorité du responsable, vous serez chargé.e des relations avec les structures petite enfance et du développement du relais assistants maternels parents/enfants (RAM).

Missions principales:

- développement et animation d'un réseau de partenaires
- organisation et animation des temps d'accueils collectifs entre parents, enfants, assistants maternels et autres acteurs de l'accueil individuel à domicile de la petite enfance
- promotion du relais
- accompagnement des parents dans le mode de garde de leur enfant
- animation et promotion d'un lieu d'échanges
- soutien à la professionnalisation des assistants maternels
- évaluation du relais et des actions
- gestion administrative et budgétaire (dont rapports d'activité et propositions)
- permanence physique et téléphonique
- contribution à la professionnalisation de l'accueil individuel, organisation de formations au sein de la collectivité
- référent.e auprès des structures associatives et privées

Relations fonctionnelles:

- interface avec les assistants maternels et les parents
- relations avec les élus de la collectivité
- échanges réguliers avec la CAF, le conseil départemental, crèches, et notamment la PMI
- relations fréquentes avec les associations et structures du secteur petite enfance

Lieu d'affectation: commune de Fillière, en commune déléguée de Thorens-Glières, en itinérance lundi, mardi, jeudi et vendredi matin

Temps de travail : temps complet, 35h hebdomadaires soit sur 5 jours, soit sur 4 jours pleins et une demi-journée à déterminer.

Profil recherché :

- éducatrice jeunes enfants, puéricultrice, infirmière, assistant.e de service social, conseiller.ère en économie sociale et familiale, animateur.trice socio-culturel.le
- expérience professionnelle réussie dans le domaine de la petite enfance, du social, de l'animation, de la médiation
- dynamisme, ouverture d'esprit, créativité, qualités relationnelles, capacité d'écoute
- connaissances générales du secteur de la petite enfance (modes d'accueil, développement de l'enfant, relations parents/professionnels de la petite enfance)

- connaissances du dispositif RAM
- maîtrise des expressions orale et écrite
- maîtrise des outils informatiques ainsi que le logiciel Aiga

Rémunération : régime indemnitaire selon dispositions propres à la collectivité + CNAS + titres-restaurant + participation à la protection sociale « prévoyance maintien de salaire ».

Renseignements et candidatures :

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter M. MILHAU, responsable du pôle enfance, jeunesse et sports, au 09.71.09.05.72, ou Mme LAMOUILLE, gestionnaire ressources humaines, au 09.71.09.05.65.

Transmettre votre candidature complète (CV+lettre de motivation) à Monsieur le Maire de Fillière, de préférence par courriel à rh@commune-filliere.fr (**fichier pdf**), sinon par courrier au 300 rue des Fleuries, THORENS-GLIÈRES, 74570 FILLIÈRE.

Information travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à toutes les candidates et tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.